

## PROCURATION

LE(LA) SOUSSIGNE(E) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ parts sociales de la société coopérative à responsabilité limitée "ROYAL GOLF CLUB DU SART-TILMAN", ayant son siège social à 4031 Liège, Route du Condroz, 541.

Déclare constituer pour son mandataire spécial avec faculté de substitution :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter :

→ à l'**assemblée générale ordinaire** des associés de la société coopérative à responsabilité limitée "ROYAL GOLF CLUB DU SART-TILMAN", ayant son siège social à 4031 Liège, Route du Condroz, 541, qui se tiendra le samedi 17 mars 2018 à 17 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration sur la gestion et sur la finalité sociale ;
2. Rapport du Vérificateur aux comptes sur les comptes annuels ;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Décharge aux administrateurs et au vérificateur aux comptes ;
5. Divers.

Le mandataire peut notamment :

Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, au besoin, toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour de l'assemblée.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

Fait à  
le

*(Pour les personnes morales) La société mandante étant représentée par ses représentants statutaires :*

Nom :  
Titre :  
Signature :

Nom :  
Titre :  
Signature :

La ou les signatures doivent être précédées des mots manuscrits "Bon pour pouvoir"